

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 24 Mai 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre Mai deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 18 Mai 2013.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mme BELLENEY Jocelyne, Mr BLANC Frédéric et Mr SEGUIN Didier excusés. Pouvoir de Mr SEGUIN Didier à Mr SEGUIN Pierre.

Mme HUNSINGER Marie-Pierre lit le PV de la réunion du 12 Avril 2013 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme PIDOUX Valérie est élue secrétaire de séance.

Compte-rendu réunions sur le Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire résume l'avancée du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit exprimer au mieux l'organisation du paysage environnemental de la commune de demain. Pour cela, des sondages supplémentaires seront faits afin de contrôler l'étendue de certaines zones humides. Par ailleurs, Mr le Maire sollicite la réflexion de l'ensemble du Conseil Municipal sur l'intérêt de conserver ou non la zone artisanale.

Point sur le projet « aménagement centre-bourg »

M. le Maire présente l'avancée du projet « aménagement du centre-bourg » réalisé par le cabinet Bergeret suite aux premières améliorations sollicitées par la commission.

Fixation du loyer du logement communal 2B place du Breuil

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme FREZARD Denis, locataire du logement communal 2 B Place du Breuil a décidé de quitter celui-ci à compter du 30/06/2013 et que le loyer peut être révisé librement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à 500,00 € à compter du 1^{er} Juillet 2013. Il sera révisable le 1^{er} Janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE. La date de référence de l'indice est celle du 2^{ème} trimestre 2012 soit 122.96.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets : année 2012

En référence au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, année 2012, établi par la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon compétente pour la collecte des déchets ménagers : ordures ménagères, tri, verre et entretien des points d'apports.

Remboursement achats timbres fiscaux

M. STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que M. SEGUIN Pierre, Maire (qui s'est retiré au moment de la délibération) a réglé l'achat des timbres fiscaux d'un montant de 35.00 € pour le dossier de l'expropriation de M. ROTH et propose que cette somme lui soit remboursée. Ce paiement représente la contribution pour l'aide juridique prévue par le Code Général des Impôts. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 35.00 € à M. SEGUIN Pierre.

Questions diverses

M. le Maire expose que suite à la procédure d'expropriation du terrain de M. ROTH et Mme CARETTI, une audience aura lieu le 14 juin 2013 sur le site à 9h30 pour délibérer sur le montant des indemnités dues par la commune.

M. le Maire fait référence à certaines remarques d'administrés concernant des infiltrations d'eau sur des terrains privés. Le conseil municipal en prend note et contactera ces différentes personnes afin de déterminer les causes de leurs désagréments et de trouver des solutions.

M. le Maire relate son rendez-vous avec les services d'ERDF dans le cadre de la dépose du poteau d'alimentation positionné à l'ancienne laiterie. Il a proposé que le réseau soit enfoui sur ce secteur.

Mme Karine DUQUET informe que Mr MILLERET interviendra prochainement pour des réparations d'éclairages défectueux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 28 juin 2013